var-matin Samedi 6 mai 2017

Le débroussaillement,

Aux Arcs-sur-Argens, des chantiers ont été montrés en exemple aux élus et fonctionnaires de mairie. Mais si les obligations légales concernent les collectivités, elles sont aussi et surtout à respecter par les propriétaires

e matin-là, les collines ne risquaient de s'empluie qu'à l'invitation de l'association des Communes forestières du Var (CoFor 83), une quinzaine d'élus varois et de fonctionnaires de mairie (1) sont venus aux Arcssur-Angens s'informer de cas concrets d'application des Obligations légales de dé-broussullement (OLD). Un cahler des charges fixé par arrêté préfectoral et qui s'impose à la fois aux particoffers et aux collectivités. Faisant suite à la réunion d'information organisée le 13 décembre dernier, cette visite de terrain était l'occasion de préciser l'interprétation partois nécessaire de ces OLD, par exemple sur sence d'espèces remarquables. Elle s'inscrivait dans une série de quatre (la dernière pour la Dracénie aura lieu à Villecroze le mardi 23 mat de 9 h 30 à 12 h) et ce n'était pas un hasard si l'adjointe à l'environnement des Arcs Nadine Bronner et son technicien à l'environnement Franck Lanery servaient cette fois de guide.

Une commune pilote

Comme le rappeiait l'élue. La mairie a en effet créé un comité de secteur et a été la première dans le Var, en 2011, à obtenir la validation par le département d'un

schéma communal de débroussalllement. A charge pour lui d'établir un programme annuel de chartiers sur les votes communales, en liaison avec la commune volsine de Trans-en-Provence. Cette année, 8,6 km linéaires sur les 37 km de chemins communaux arcois auront été nettoyés pour un total de 8 ha

Le comité de secteur se charge lui de sensibiliser les riverains concernés à l'importance de ces travaux à l'intérieur de leurs propriétés. Réunions publiques, porte à porte, préconisations... nul ne peut ignorer après cela les OLD et les senctions éventuelles si elles ne sont pas respectées.

«Nous apons nos obligations sur les chemins communaux, les propriétaires aassi sur leurs termins. La commune veut montrer qu'elle fait sa part de travail, à eux de faire la leur», expliqualt Nadine Bronner lors du premier chantier visité chemin des Cambres où un débroussaillement est effectué sur 2 m de chaque côté de la

Direction ensuite la route ancienne de Trans un axe stratégique pour les sapeurs pompiers afin de stop-per un feu de forêt poten-

Cette fois, c'est sur 10 m et jusqu'à 25 m autour de la piste qu'un chantier d'inser-



La route ancienne de Trans constitue pour les pompiers un rempart stratégique contre les feux de forêt. Elle fait de

tion fait place nette pour une deuxième «repasse» depuis 2011

Présente aux côtés de la directrice de Color83 Sophie Perchat, de Florian Dulaud, chargé de mission forêt Cofor 83 et Sandrine Vitali, du service forêt au conseil. départemental, la technicienne forestière à la Direc tion départementale des tercoise Carrère a rappelé à

cette occasion les enjeux du débroussaillement : dimi-nuer l'intersité et la propagation du feu, limiter les phénomênes de «mèches» en créant une discontinuité véverticale: -Les OLD sont essentiellement pour les habi-lants un ooul d'auto-protection, un bouclier en cas d'incendie et de confinement à l'intérieur de l'habitation Avec comme finalité pour les

communes de géner au misux la sécurité de ses concifovers =

La manière forte

Mais elles engagent aussi la Elles sont en effet responsables de l'exécution des OLD, y compris sur les terrains privés

Et peuvent, le cas échéant, effectuer des mises en demeure, sanctionner per des

amendes voire faire proceder à une exécution d'office de débroussaillement (voir page suivante) à la charge, bien évidemment, du pro-

priétaire. À bon entendeur.

(1) Étalient représentées les communes de Montreyen, Méaulian, Draguignan, Le Cornet-des-Maures, Les Avcs sur-Argoni, Trans-en-Provence 1# Thoronet, Seistedu Vax not: 04.94.59.17.24, Sur internet





Le chemin communal des Cambres, débroussaillé sur 2 m de chaque côté, a constitué la première étape de la visite.